



MEPRIS, PROVOCATION, MANIPULATION...

Les orthophonistes disent NON à cette nouvelle humiliation du Ministère de la Santé :

Un décret qui reconnaît les compétences des orthophonistes à bac+3 !

Vendredi, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, malgré l'opposition de l'ensemble des grandes centrales syndicales a adopté un décret reclassant les orthophonistes sur les grilles salariales des professions de niveau bac+3.

...Alors même que le 28 avril dernier, la ministre de la Santé devant l'ensemble des représentants de la profession reconnaissait l'urgence de la situation et la disparition préoccupante des orthophonistes des hôpitaux,
...Alors même qu'elle reconnaissait le besoin d'une revalorisation des postes d'orthophonistes.

Ce reclassement des professionnels à un niveau bien inférieur à celui des compétences actuelles est une humiliation pour notre profession.

Lundi 15 juin, les représentants de l'intersyndicale orthophoniste se réunissent et décideront ensemble des mesures à prendre pour empêcher ce reclassement injuste et méprisant.

Réunis en Conseil d'administration samedi 13 et dimanche 14 juin, les représentants départementaux, régionaux et nationaux de la FNO se sont prononcés pour des actions de mobilisation importantes.

Dès aujourd'hui, nous invitons tous les orthophonistes à se tenir prêts pour une mobilisation forte, pour affirmer que depuis des années, une juste reconnaissance de leurs compétences est attendue.

Les orthophonistes, professionnels de santé responsables, prendront toutes les mesures qui s'imposent pour dénoncer ce reclassement injuste qui met l'exercice professionnel de l'orthophonie en péril : disparition des soins en orthophonie dans les hôpitaux, mise à mal et disparition des compétences de tous les orthophonistes !

Cette semaine, l'ensemble de la profession saura encore montrer son unité sur un sujet essentiel : la reconnaissance des compétences des orthophonistes, la reconnaissance de la qualité et de l'efficacité de leurs soins !